

DOSSIER : N° DP 049 201 23 00027

Déposé le : 07/09/2023

Dépôt affiché le : 08/09/2023

Complété le : 07/09/2023

Demandeur : EFFY SOLAIRE chez APEM Energie

Sur un terrain sis à : 46 RUE DES VENDELLIERES à
LA MENITRE (49250)

Références cadastrales : 201 ZP 100

EFFY SOLAIRE chez APEM Energie

Monsieur Cédric BOCQUET

6 RUE DE BRETAGNE

38070 ST QUENTIN FALLAVIER

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de EFFY SOLAIRE chez APEM Energie enregistrée sous le numéro DP 049 201 23 00027 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 07/10/2023.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A LA MENITRE, le 24/10/2023

L' Adjoint délégué à l'urbanisme,
Yves JEULAND

Notifié au pétitionnaire le : 30/10/23
Transmis au contrôle légalité le : 30/10/23



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.